

École doctorale Sciences, technologies, santé Galilée
Conseil
22 novembre 2024

Représentants des unités de recherche :

BESSIS Natacha
BODINI Olivier
BOISSIER Marie-Christophe,
CHARNOIS Thierry, absent
FERON Christophe, représenté par BESSIS Natacha
HASSOUNI Khaled, absent
HU Yueyun, représenté par NIER Francis
MOKRAOUI Anissa, représentée par BODINI Olivier
NIER Francis
PERRIN Hélène, représentée par BESSIS Natacha
SAVARIN Philippe,
VARIN-BLANK Nadine,
VREL Dominique,

Représentants des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs :

ARIAS Jaime, représenté par BODINI Olivier
GIROD Séverine

Doctorantes et doctorants élus parmi les doctorants inscrits à l'école doctorale :

BADJI Hamed, absent
BOUZIDI Houda Ghozlane, représentée par BADJI Hichem ou TRIAUD Romain
HAYOUN Maya, absente
PAYEN DE LA GARANDERIE Marie, absente
TRIAUD Romain, absent

Personnalités extérieures :

GREGOIRE Gilles,
HIBTI Mohamed, absent
KERN Michel,

Invités permanents :

ATTAL Jean-Pierre, absent
BEGUIN François, absent
CARON Sandrine
CHAMERON Stéphane, excusé
CHARNAUX Nathalie, absente
LÉPINE Alexandra,
MANIL Bruno,
MOLINIER Pascale,
OUDAR Olivier, absent
PLANES Carole, absente

Ordre du jour

1. Informations générales,
2. Remplacement de Thierry Charnois par Stefano Guerrini au conseil de l'ED (vote),
3. Remplacement de Yueyun Hu par Philippe Souplet au conseil de l'ED (vote),
4. Approbation du projet de PV de la séance du 11 octobre 2024 (vote),

5. Bilan de la mandature de la direction de l'ED,
6. Point sur les bourses au mérite et l'aide à la mobilité internationale,
7. Point sur la composition du bureau de l'ED,
8. Point sur les personnalités extérieures élues au conseil,
9. Questions diverses.

1. Informations générales

La journée de rentrée des premières années a eu lieu à Bobigny le 8 novembre. Elle s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Cette journée, essentielle pour les doctorants et les doctorantes, permet également de réunir les deux écoles doctorales.

Le matin, la présentation des différents services de l'université était au programme. L'après-midi, une course d'orientation a été organisée, avec un prix remis à la meilleure équipe. Olivier Bodini tient à remercier Sandrine Caron et le pôle études doctorales pour l'organisation de cette journée.

La journée de rentrée des deuxièmes années à Galilée s'est tenue à Villetaneuse le 17 octobre. Elle a permis de rappeler certaines règles importantes, notamment celles concernant le comité de suivi.

Un conseil d'administration majeur se tient en même temps que le conseil, il apportera une meilleure visibilité sur la future présidence de l'université, notamment par l'élection des membres extérieurs. Cet événement revêt une grande importance pour l'école doctorale, car la direction de l'ED travaille en étroite collaboration avec le ou la vice-présidente de la Commission Recherche (VP CR).

Dominique Vrel demande si le président ou la présidente de l'université nomme directement le ou la VP CR. Alexandra Lépine répond que le président ou la présidente propose un(e) candidat(e) pour le poste de VP CR, et que cette nomination est ensuite soumise à l'élection par la Commission Recherche. La CR se réunira le 19 décembre.

Olivier Bodini rappelle que Natacha Bessis prendra ses fonctions de directrice de l'école doctorale à partir du 15 décembre 2024.

Il remercie chaleureusement tous les membres du conseil pour le travail accompli au cours des dernières années et pour l'esprit de coopération et d'entente qui a prévalu.

2. Remplacement de Thierry Charnois par Stefano Guerrini au conseil de l'ED (vote),

Olivier Bodini annonce que Stefano Guerrini souhaite remplacer Thierry Charnois au sein du conseil. Stefano Guerrini est professeur d'informatique au sein du LIPN dans l'équipe LoVe (Logique et Vérification). Il a été responsable du département d'informatique pendant cinq ans. Sa présence permettrait d'avoir une représentation du LIPN au sein du conseil.

Olivier Bodini soumet au vote du conseil le remplacement de Thierry Charnois par Stefano Guerrini au conseil de l'ED.

Vote :

Contre :

Pour : 15

Abstention :

Le remplacement de Thierry Charnois par Stefano Guerrini au conseil de l'ED est approuvé à l'unanimité.

Olivier Bodini remercie Thierry Charnois pour avoir siégé au conseil.

3. Remplacement de Yueyun Hu par Philippe Souplet au conseil de l'ED (vote),

Olivier Bodini annonce que Philippe Souplet souhaite remplacer Yueyun Hu au sein du conseil de l'ED, Yueyun Hu prenant la direction du département de mathématiques. Philippe Souplet est professeur de mathématiques au sein du LAGA. Il a été directeur de l'unité de recherche pendant plusieurs années et a été chargé de mission CNRS. Francis Nier ajoute que le LAGA réunit deux sections CNU. Il y a donc deux représentants au sein de l'unité de recherche. Francis Nier travaille depuis longtemps avec Philippe Souplet.

Olivier Bodini soumet au vote du conseil le remplacement de Yueyun Hu par Philippe Souplet au conseil de l'ED.

Vote :

Contre :

Pour : 15

Abstention :

Le remplacement de Yueyun Hu par Philippe Souplet au conseil de l'ED est approuvé à l'unanimité.

Olivier remercie Yueyun HU d'avoir siégé au conseil. Il remercie également Philippe Souplet et l'accueille au conseil.

Dominique Vrel annonce qu'il va être remplacé au conseil par Guillaume Lombardi. Guillaume Lombardi est professeur en section CNU 62 (génie des procédés). Il enseigne à l'Institut Galilée et est directeur adjoint des relations entreprises. Il a récemment été élu au Conseil d'Administration et sera un des deux futurs directeurs adjoints du LSPM.

Le remplacement sera voté au prochain conseil de l'ED.

Nadine Varin-Blank souligne qu'il y a peu de femmes au sein du conseil. Olivier Bodini reconnaît cette réalité, tout en précisant que les récents changements n'ont pas aggravé la situation.

Dominique Vrel ajoute que ce problème est plus général, notamment dans sa discipline, où il y a très peu de professeurs titulaires de l'HDR.

Olivier Bodini propose que le conseil se penche sur cette question. Il suggère, par exemple, d'envisager l'élection de femmes parmi les membres extérieurs.

4. Approbation du projet de PV de la séance du 11 octobre 2024 (vote),

Olivier Bodini soumet au vote du conseil le projet de PV de la séance du 11 octobre 2024.

Vote :

Contre :

Pour : 12
Ne prend pas part au vote : 3
Abstention :

Le projet de PV de la séance du 11 octobre 2024 est approuvé moins trois personnes ne prenant pas part au vote.

5. Bilan de la mandature de la direction de l'ED,

Olivier Bodini fait le point sur sa mandature conjointe avec Natacha Bessis comme directrice adjointe.

Il rappelle que l'ED Galilée est une école doctorale pluridisciplinaire sur une seule université. Elle s'adosse sur dix-neuf unités de recherche. Durant son mandat, deux unités de recherches ont été ajoutées.

Le nombre de doctorants et de doctorantes est assez stable chaque année ainsi que le nombre de contrats doctoraux. Il y a environ entre 220 et 230 doctorants au sein de l'ED. Parmi ces doctorants et doctorantes, il y en a une trentaine qui demandent une réinscription dérogatoire en quatrième année et environ une dizaine de réinscription en cinquième année.

Les réinscriptions dérogatoires en 5^e année ne sont pas très satisfaisantes pour Olivier Bodini. Lors de la demande de réinscription en 4^e année, il est demandé au comité de suivi de veiller à ce que la thèse soit finalisée durant cette année dérogatoire, avec une date prévisionnelle de soutenance précisée.

En général, les demandes de réinscription dérogatoire sont effectuées pour permettre une soutenance en début de 4^e année, ce qui est pleinement acceptable. Cependant, une nouvelle demande de réinscription à l'issue de la 4^e année indique que cette dernière n'a pas permis d'atteindre les objectifs initialement prévus par le comité de suivi et le directeur de thèse.

Olivier Bodini précise qu'il s'agit d'une minorité de cas sur l'ensemble des doctorants et doctorantes.

Marie-Christophe Boissier souhaite savoir combien de doctorants salariés à temps partiel figurent parmi ces cas. Il rappelle que, pour eux, notamment pour les médecins, la thèse peut être réalisée en six ans sans nécessiter de dérogation.

Olivier Bodini indique qu'il y en a très peu parmi les cas évoqués précédemment. Alexandra Lépine précise que, pour l'année 2023/2024, cinq thèses à mi-temps étaient en cours sur les dix réinscriptions en cinquième année.

Dominique Vrel demande s'il ne faudrait pas également retirer de ce nombre les doctorants et doctorantes en congés maternité et paternité. Alexandra Lépine et Olivier Bodini répondent que non car leur thèse est mise en suspens durant la période du congé. Ils ne sont donc pas comptabilisés.

Francis Nier souligne que la direction de thèse s'engage à garantir que la thèse soit soutenue dans les délais légaux. Il reconnaît que certaines situations complexes peuvent

justifier une inscription dérogatoire, mais rappelle que le nombre de réinscriptions dérogatoires doit rester faible.

Il est important de rappeler aux comités de suivi et aux directions de thèse leurs obligations en la matière.

Gilles Grégoire demande s'il y a des cotutelles dans ces cas-là car dans d'autres pays les thèses se font en quatre ans. Olivier Bodini répond que ce point est précisé dans les conventions de cotutelle. Pour les thèses en quatre ans, les doctorants et doctorantes commencent leur première année dans leur pays d'origine et la finissent en faisant trois années en commun avec nous.

Olivier Bodini propose de réfléchir à ce qu'un nouveau comité de suivi se réunisse au milieu de la quatrième année pour faire un point sur l'avancée de la thèse. Une soutenance en cinq ans et pénalisante pour les doctorants et doctorantes mais aussi pour les directions de thèse.

Dominique Vrel ajoute qu'au sein du LSPM, un enseignant-chercheur n'a pas le droit d'encadrer en même temps deux thèses financées par le ministère, d'où la nécessité de parvenir à la soutenance en trois ans.

Nadine Varin-Blank souligne l'importance d'être vigilant quant au rôle des comités de suivi. Elle rappelle que leur mission ne se limite pas autoriser les réinscriptions, mais consiste à assurer un véritable suivi tout au long du parcours doctoral.

Olivier Bodini rappelle qu'à partir de cette rentrée universitaire, des formations à l'encadrement doctoral sont mises en place par l'université pour toute demande d'inscription en HDR, ce qui apportera des réponses à certains problèmes.

Olivier Bodini insiste également lors de la journée de rentrée sur le fait que la thèse doit se faire en trois ans car sinon des complications sont à prévoir, notamment pour le financement qui demeure obligatoire.

Francis Nier propose qu'un courrier soit envoyé par l'école doctorale au moment où une réinscription en quatrième année est demandée. Ce courrier serait à envoyer aux doctorants et aux doctorants ainsi qu'à la direction de thèse et rappellerait qu'il y a un engagement à soutenir durant cette année dérogatoire.

Natacha Bessis enchérit sur le rôle de la direction de thèse pour que la soutenance puisse être faite dans le temps imparti. Une question à laquelle l'école doctorale ne pense pas forcément est celle du contenu des thèses et de la volonté de certaines directions de vouloir pousser les travaux le plus loin possible afin d'avoir plus de résultats. Elle rappelle que ce n'est pas forcément le rôle de la thèse d'avoir tous les résultats. C'est également au comité de suivi de veiller à ce point.

Bruno Manil est d'accord avec Natacha Bessis. Il propose de rajouter ce point dans le guide du comité de suivi.

Michel Kern ajoute que cela dépend des domaines et des sujets. Il est vrai que trois ans pour faire une thèse reste un délai très court. Une soutenance en quatrième année ne lui paraît pas choquant. Olivier Bodini est d'accord avec Michel Kern.

Gilles Grégoire revient sur le rôle crucial du comité de suivi. Si le comité de suivi donne son accord pour une soutenance lors de la quatrième année, ce point doit être respecté. Olivier Bodini rappelle qu'une date prévisionnelle de soutenance est demandée au comité de suivi pour une quatrième année mais que ce n'est pas toujours suivi dans les faits.

Alexandra Lépine précise que les doctorants et les doctorantes sont parfois plus informés sur ce sujet que les directions de thèse. Elle propose que l'école doctorale fasse peut-être des réunions pour les encadrants. Nadine Varin-Blank est d'accord avec cette idée mais avec la présence obligatoire des directions de thèse.

Stefano Guerrini ajoute qu'il faut faire passer un message clair aux directions de thèse et éventuellement faire un contrôle sur le sujet et le planning mis en place au début de la thèse.

Marie-Christophe Boissier demande combien de thèses comportant des problèmes ont lieu chaque année. Olivier Bodini répond qu'il y en a moins de cinq par an. Marie-Christophe Boissier rappelle que l'inscription au diplôme ne donne pas forcément droit au diplôme. Si un étudiant n'a pas la qualité requise pour mener à bien la thèse on peut s'en apercevoir rapidement.

Natacha Bessis déclare que c'est compliqué car il est difficile de renoncer à la thèse après seulement quelques mois. Marie-Christophe Boissier ajoute qu'il faut différencier le cas de la direction de thèse et celui du doctorant ou de la doctorante. L'école doctorale peut prendre une décision si ça s'impose.

Bruno Manil rebondit sur ce point en annonçant que la majorité des problèmes n'est pas forcément lié à la capacité des doctorants et des doctorantes à mener leurs recherches mais plutôt à la rédaction de la thèse. De plus en plus d'étudiants et d'étudiantes ont des difficultés à rédiger leurs manuscrits. Une solution possible, comme c'est le cas à Érasme, serait de faire rédiger aux doctorants et doctorantes un document de synthèse avant chaque comité de suivi.

Francis Nier approuve. La question de la rédaction est importante.

Olivier Bodini ajoute que l'on pourrait renforcer les formations à la rédaction des manuscrits.

Les membres du conseil sont d'accord avec ces idées. Natacha Bessis dit qu'un gros travail est aussi à faire auprès des directions de thèse pour qu'ils motivent leurs doctorants et doctorantes à rédiger leurs manuscrits et sans forcément attendre tous les résultats.

Bruno Manil complète ce point en répondant que le document de synthèse à fournir au comité de suivi aiderait également dans ce sens.

Stefano Guerrini demande s'il y a des abandons et si les réinscriptions en cinquième année sont liées à des modes de financement inadaptés à la thèse. Olivier Bodini répond qu'il y a très peu d'abandons et que les problèmes de financement ne devraient pas survenir, car des bourses au mérite sont disponibles pour compenser les salaires les plus faibles.

Francis Nier et Olivier Bodini rebondissent sur le sujet des ATER, en soulignant que ces postes imposent aux doctorants de 4^e année une charge de travail très importante liée à la préparation des cours. Les postes de demi-ATER, qui étaient bien mieux adaptés à une année dérogatoire nécessitant un travail de rédaction, devraient être réintroduits.

Michel Kern demande quand serait envoyé le courrier par l'école doctorale. Olivier Bodini pense qu'il faudrait le faire avant la date de soutenance prévue.

Olivier Bodini poursuit le bilan de sa mandature.

Les formations doctorales s'alignent sur la politique de l'université, notamment sur l'importante de l'éthique à la recherche et de l'interdisciplinarité.

Après le COVID, le catalogue a complètement été remanié par Natacha Bessis et mis en place par Séverine Girod. L'école doctorale a essayé de promouvoir ce qui est préconisé par l'arrêté du doctorat, en particulier la culture scientifique élargie. Il a été ajouté au catalogue des formations sur la science ouverte de manière large et des formations obligatoires sur l'éthique à la recherche et l'intégrité scientifique, ce qui est une très bonne chose pour les doctorants et les doctorantes.

Un changement a également été fait pour la validation des formations qui sont désormais validées par des ECTS et non plus des heures pour être en accord avec l'arrêté.

Une partie du budget de l'ED est destiné au soutien des doctorants et des doctorantes pour leurs missions à l'étranger.

Une nouveauté importante est le prix de thèse qui est une vraie réussite et un tremplin pour les lauréats. La lauréate cette année a aussi eu le prix de la chancellerie.

Le montant du prix de thèse est passé de 500€ à 1000€.

Dans le cadre du décloisonnement des écoles doctorales, le plus d'évènements possibles sont organisés en commun avec Érasme, comme les journées de rentrée, la journée transversale des sciences et la cérémonie de remise des diplômes.

La cérémonie de remise des diplômes est un moment important que les doctorants et les doctorantes sont heureux de partager avec leurs familles.

Chaque année, des réunions pour informer les étudiants et les étudiantes en master 2 sont organisées sur le campus de Villetaneuse et de Bobigny. Peu de masters y viennent mais c'est important pour informer sur le doctorat.

L'école doctorale est également ouverte sur l'international. Un partenariat est fait avec l'EUR. L'ED soutient aussi les cotutelles.

Les étudiants et étudiantes non francophones sont très fortement incités à suivre le FLE. Les formations doctorales proposent des ateliers d'écriture scientifique en anglais et l'école doctorale paie le TOEIC aux doctorants et doctorantes qui ont réussi le TOEIC blanc en interne à l'université.

Olivier Bodini rappelle que les écoles doctorales sont certifiées ISO 9001 par le cabinet Veritas. Cette certification permet de questionner chaque année nos pratiques et le cas échéant de les faire évoluer.

Des enquêtes annuelles sont faites sur les formations ainsi qu'une enquête sur la satisfaction des doctorants et des doctorantes au sein de l'ED.

Durant ce mandat, le comité de suivi a également été retravaillé en profondeur.

À la demande de Pascale Molinier, une lettre d'encadrement spécifique aux thèses CIFRE a été rédigée. L'objectif est de fournir à tous les acteurs concernés, en particulier aux directeurs de thèse, des informations claires et complètes sur ce mode de financement.

Un autre point important mis en place est le respect de la parité dans les jurys de thèse. Dorénavant, pour un jury de six personnes, il est demandé que deux femmes au moins soient membres.

Olivier Bodini présente les perspectives pour le mandat à venir :

- Il souhaiterait que les formations sur le développement durable soient intensifiées.
- Suite à la journée du doctorat qui a eu lieu à Lille, il propose de réfléchir à la mise en place des « graduate schools » pour mieux cibler les étudiants et les étudiantes en master ayant les capacités de faire une thèse.
- Une formation à l'expérimentation animale serait à mettre en place.
- Un groupe de travail va être créé pour mettre en place le portfolio des compétences qui est obligatoire.
- Olivier Bodini aimerait améliorer le suivi des docteurs. Il faudrait faire des suivis à cinq ans après la thèse, ce qui est compliqué. Il faudra travailler avec l'OVE sur ce point.

Gille Grégoire précise qu'il faut faire attention aux « graduate schools » car elles sont organisées par discipline et nous sommes une université pluridisciplinaire. Les « graduate schools » sont très cloisonnées.

Philippe Savarin demande si une formation à ChatGPT est prévue. Dominique Vrel ajoute que Compilatio détecte et analyse l'IA dans les thèses.

Olivier Bodini répond qu'il y a une vraie discussion à faire sur ce sujet. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil. C'est un nouvel outil et à ce titre on ne peut pas l'ignorer. La question est d'en préciser les usages en relation avec l'éthique de la recherche.

Nadine Varin-Blank remercie chaleureusement Olivier Bodini pour sa mandature et pour son ouverture d'esprit. L'évaluation HCERES a montré que des améliorations ont été faites. Marie-Christophe souligne que son travail avec Natacha Bessis a été efficace.

Olivier Bodini remercie également les membres du conseil avec lesquels il a eu plaisir à travailler.

6. Point sur les bourses au mérite et l'aide à la mobilité internationale,

Olivier Bodini propose d'examiner au fil de l'eau les dossiers de bourses au mérite et d'aide à la mobilité internationale pour faciliter les demandes.

Un rappel aux doctorants et aux doctorantes va être fait sur ce point. Les dossiers seront à transmettre à l'école doctorale et seront traités au conseil suivant. À l'issue du conseil, les demandes doivent également être approuvées par la CR et le CA.

La bourse au mérite est importante et ne doit pas être oubliée par les doctorants et les doctorantes. Elle permet de bénéficier d'un financement à hauteur de 1500€/mois durant la présence en France, notamment pour les cotutelles.

Marie-Christophe Boissier demande s'il y a un montant de base à respecter pour pouvoir bénéficier de cette aide. Olivier Bodini répond que oui, le financement principal doit être au minimum de 750€.

Un demi-contrat doctoral est alloué à cette aide.

L'aide à la mobilité longue permet de bénéficier d'une participation de l'école doctorale à hauteur de 50% pour un séjour d'un mois dans une unité de recherche à l'étranger.

Olivier Bodini précise que les dossiers doivent être faits en avance pour que le circuit d'approbation puisse être fait avant la mission.

7. Point sur la composition du bureau de l'ED,

Olivier Bodini rappelle que le bureau de l'école doctorale est constitué de membres du conseil. Sa composition n'est pas votée par le conseil mais elle est construite par la direction. Il faut faire en sorte qu'il représente les trois pôles.

Francis Nier demande si le nouveau bureau sera validé par le conseil. Olivier Bodini répond que oui, Natacha Bessis et lui-même vont réfléchir et faire une proposition lors du prochain conseil.

8. Point sur les personnalités extérieures élues au conseil,

Olivier Bodini remarque que certains membres extérieurs viennent régulièrement à chaque conseil et participent, mais ce n'est pas le cas de tous les membres extérieurs.

Normalement, le conseil doit être composé de six membres extérieurs, il n'y en a actuellement que trois. Olivier Bodini ajoute que lors de la journée du doctorat à Lille, il a pu se rendre compte que la plupart des écoles doctorales essaient de mettre des personnes du monde socioéconomique en tant que membre extérieur.

Il faudrait donc proposer trois nouvelles personnes. Olivier Bodini invite chacun à y réfléchir et à intégrer si possible des femmes.

Francis Nier ajoute que ça peut également être des docteurs de chez nous.

Ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

9. Questions diverses.

Le calendrier des conseils 2025 sera proposé lorsque le calendrier institutionnel sera disponible. Alexandra Lépine précise qu'il faut prévoir les dates des conseils en fonction des CR et des CA.

Francis Nier annonce qu'il a participé à une réunion avec la Fondation Sciences Mathématiques de Paris (FSMP). L'université pourra encore cette année bénéficier des contrats Cofund, financés à deux tiers par l'Europe et un tiers par l'école doctorale. La FSMP demande que l'université s'engage sur ces contrats cette année même s'il n'y a pas les trois financements.

Alexandra Lépine propose de faire un appel d'offre pour un contrat partiel avec un cofinancement au sein de l'université.

La séance est levée à 12H00.